

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [christine-rochon-cdsl-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/bd2cde15d58262806d617aae>

Date d'obtention : 2025-01-28 22:12:24

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Utiliser la trousse et les étapes de la demande. Utiliser l'aide mémoire, rencontrer tous les élèves impliqués et remplir la grille d'évaluation avec chacun.

Déterminer si l'acte est impulsif ou malveillant.

Confisquer l'appareil si j'ai un doute, sans jamais regarder le contenu (utiliser le sac dans la trousse).

Contacté dans les deux cas le service de police en les informant des 4 éléments essentiels: L'amorce- La nature -L'intention et L'étendue. Si l'acte est impulsif ou malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je dois toujours remplir la grille d'évaluation avec tous les élèves impliqués.

Déterminer si c'est un acte impulsif ou malveillant. S'il y a récurrence.

Si l'élève ne collabore pas, mais que j'ai un doute, je peux confisquer son cellulaire et contacter les policiers.

Ne jamais regarder le contenu de l'appareil.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsque l'élève ne collabore pas, je ne dois pas insister ou remplir la grille. Je dois confisquer le cellulaire et communiquer avec le service de police.

Je ne dois pas répondre aux questions des médias s'ils viennent me voir, mais les référer à ma direction.

Informé les parents en utilisant le document de prévention et celui des références légales.

Je ne dois pas regarder le contenu de l'appareil et refuser que l'élève m'envoie les photos ou vidéos